

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.
Rue de Lorraine, 14,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire son
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces. 25 Cent. la ligne
Réclames. 50.

on traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Polssonnière, 10
ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 4.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco le 13 Février 1883

ACTES OFFICIELS

Par Ordonnance Souveraine du 3 février, M. le Vicomte Emmanuel de Thiollaz, ancien magistrat, a été nommé Juge au Tribunal Supérieur, et a été chargé de remplir les fonctions de Juge d'Instruction près le même Tribunal.

NOUVELLES LOCALES

L'Instruction Pastorale et le Mandement relatifs au Carême de 1883, donnés par Monseigneur l'Evêque à la date du 27 janvier, ont été lus le dimanche 4 de ce mois à la cathédrale et dans toutes les églises et chapelles de la Principauté.

L'Instruction de Monseigneur porte toute entière sur la nécessité et l'importance du repos dominical résultant de la solennité de son institution et de la promulgation du précepte divin, et surtout de son influence primordiale sur l'homme et sur la société. La grandeur de style, l'élévation de pensée qui ont dicté à notre premier Pasteur, ces pages pleines des plus précieux enseignements sur l'indifférence ou l'irréligion qui menace notre époque, leur donnent un intérêt tout particulier.

Après avoir constaté avec douleur que les attentats contre la sanctification du dimanche deviennent chaque jour plus nombreux, Sa Grandeur s'écrie :

Toutefois, Nous ne voulons ni outrer Nos plaintes, ni exagérer votre culpabilité ; si la négligence que Nous vous reprochons dans l'observation des jours saints Nous inspire des craintes, la vivacité du sentiment religieux qui domine dans vos cœurs Nous convie à l'espoir. Ils ne se comptent pas les dignes fils de cette catholique Principauté qui n'ont point brisé avec les traditions de leurs ancêtres et se font gloire d'observer le précepte dominical, et dans la colonie étrangère venant chaque année, toujours plus nombreuse, se rajeunir à notre climat privilégié, Nous saluons avec une joie émue ces âmes d'élite qui nous apportent, en échange, le fortifiant exemple de leur fidélité à sanctifier le jour du Seigneur. De plus, les lois civiles qui nous régissent n'ont-elles pas conservé toute leur sève chrétienne, et ne savons-Nous pas que ceux qui sont préposés à leur exécution n'oublieront jamais que Dieu est le meilleur gardien de la prospérité et de l'honneur des Etats ?

Il faudrait tout citer dans ce document remarquable, plein de la piété la plus vraie, des citations les plus exactes, et que ne saurait réfuter tout l'art des novateurs matérialistes qui font la honte des temps modernes. Nous n'en pouvons copier, faute

de place, que la conclusion, bien digne de l'exorde par la beauté des sentiments qui y sont exprimés et le touchant tableau que Monseigneur y a tracé de la société au point de vue de la religion.

L'autorité est le premier appui de l'ordre social. Mais qui donc en aura la garde ? Qui la défendra contre de criminelles attaques ? L'institution du dimanche. Quelle est l'école publique, toujours ouverte et gratuite pour tous, qui enseignera l'autorité aux hommes et leur donnera des leçons de respect et d'obéissance ? La grande école du dimanche, et le temple sera sa chaire. Entrons dans cette école, Nos Très Chers Frères, et écoutons les leçons du maître. L'homme, en se rendant au temple pour remplir le devoir de la prière publique, pose déjà un premier acte de soumission à l'autorité qui le lui impose. Que fait-il dans le temple ? Il s'incline et s'humilie devant Dieu, et il prie ; autant de témoignages par lesquels il reconnaît que Dieu est son Créateur et son Souverain, qu'il vit sous sa dépendance absolue, et qu'en présence de cet Être tout-puissant, il n'est que faible et néant.

D'ailleurs, ce qu'il voit : l'encens qui fume, les magnificences du culte ; ce qu'il entend : la voie céleste de l'orgue, les chants sacrés, la parole du prêtre, tout lui rappelle et lui prêche la grandeur de Dieu ! Si bien qu'en sortant du temple, il emporte dans son âme le sentiment du respect envers la plus auguste autorité. A mesure qu'il goûte ces salutaires leçons, ce sentiment se grave profondément en lui et finit par devenir une habitude.

Mais supposez, à la place de cet homme, une réunion d'hommes, une nation : le même enseignement produisant le même résultat, vous aurez une nation à genoux, devant l'autorité de Dieu et habituée au respect et à l'obéissance.

Or, Nos Très Chers Frères, quand l'homme a reconnu l'autorité de Dieu, il s'accoutume plus facilement à respecter l'autorité des hommes qui n'est que le reflet de celle de Dieu, et dont ils ne sont, à titres divers, que les dépositaires, et à obéir aux pouvoirs légitimes ; car ceux qui lui commandent ne sont que les lieutenants de Dieu. Alors il comprend que la société doit avoir sa hiérarchie comme la nature a la sienne ; que le rang, la fonction, la dignité ont droit au respect, et que les lois humaines, malgré leur imperfection, réclament justement la soumission et l'obéissance.

Dans ces conditions, les volontés unies, comme en un faisceau, concourent par un effort commun au bien public, et la société poursuit sa marche à travers les siècles, sous le regard de Dieu qui la bénit, montrant avec orgueil des générations d'hommes et de chrétiens qui, au terme de sa durée, seront des générations de saints.

Telle est, Nos Très Chers Frères, l'action du dimanche sur le principe d'autorité dans la société. Mais, que le dimanche soit aboli, que l'homme cesse d'aller s'instruire à son école et qu'il s'insurge contre l'autorité de Dieu, c'en est fait de l'autorité humaine ; le mépris succède au respect, la révolte à l'obéis-

sance ; la hiérarchie, les supériorités disparaissent ; il ne reste que la brutale égalité qui nivelle les hommes pour les abaisser ; de là, les crises sociales, les révolutions, les guerres fratricides. Vous les connaissez, ces insurrections terribles qui si souvent bouleversent les nations et ébranlent l'édifice social jusqu'en ses fondements. Ah ! vous ne trouverez ni leurs chefs ni leurs soldats dans les rangs des fidèles observateurs du dimanche ; les chefs, ce sont les contempteurs du dimanche qui, dans leurs écrits et leurs discours, ont travaillé à la destruction de cette institution tutélaire ; les soldats, c'est le peuple trompé et perverti, à qui on a enlevé, avec les saintes pratiques du dimanche, le respect de Dieu, le respect de l'Eglise, le respect de toute autorité !

Voici le Mandement qui suit l'Instruction :

ARTICLE 1^{er}. — Nous accordons pour cette année, en vertu des pouvoirs apostoliques qui nous ont été conférés, à tous les fidèles des deux sexes qui ne sont pas liés par un vœu spécial, la permission d'user d'aliments gras à l'unique repas de tous les jours du Carême, à l'exception des vendredi et samedi de chaque semaine, du mercredi des Cendres, du mercredi des Quatre-Temps, du mercredi et du jeudi de la Semaine-Sainte.

ART. 2. — Nous permettons l'usage des œufs, du beurre et du laitage à l'unique repas de tous les jours, à l'exception du Vendredi-Saint.

ART. 3. — Nous permettons l'usage d'aliments gras à tous les repas du dimanche.

Reste interdite, pendant tout le Carême, la promiscuité de la viande et du poisson.

ART. 4. — Nous autorisons MM. les Curés et Confesseurs à accorder des permissions plus étendues à ceux de leur paroissiens ou pénitents qui en auraient besoin.

ART. 5. — Les personnes qui profiteront de ces dispenses les compenseront, suivant le désir du Saint-Père, par une aumône en faveur d'une œuvre de la Principauté ; cette aumône, qui est absolument obligatoire, Nous sera envoyée directement ou remise aux Curés ou Confesseurs, qui nous la feront parvenir.

ART. 6. — Les indigents suppléeront, suivant le jugement de leur Curé ou Confesseur au défaut d'abstinence et d'aumône par des prières ou d'autres œuvres de pénitence.

ART. 7. — En vertu d'un indult du Saint-Père, le temps de satisfaire au devoir pascal, qui commence le dimanche des Rameaux, est prolongé, pour cette année, jusqu'au troisième dimanche après Pâques inclusivement.

ART. 8. — Nous accordons une indulgence de quarante jours aux fidèles, chaque fois qu'ils assisteront aux prédications du Carême.

Dimanche, à la Cathédrale, le R. P. Antoine, de l'ordre des franciscains Recollets, a commencé, après les vêpres, devant de nombreux fidèles, les sermons du Carême.

Il a inauguré la série de ses prédications d'une façon brillante qui a permis d'apprécier la recherche savante des sujets qu'il traite et la facilité de sa parole. Nous reparlerons prochainement de ces sermons en les analysant succinctement comme nous avons l'habitude de le faire chaque année.

M. le vicomte de Thiollaz, qui vient d'être nommé juge d'instruction au Tribunal Supérieur, a occupé précédemment divers emplois dans la magistrature coloniale française depuis 1874. Il a exercé successivement les fonctions de juge suppléant, de substitut du procureur de la République, de juge d'instruction et de conseiller auditeur à la Cour d'appel de Saïgon (Cochinchine), puis fut promu, en dernier lieu, à celle de président du Tribunal, Chef du service judiciaire à Mayotte (Iles Canaries).

Le nombre des étrangers venus à Monaco pendant les trois jours du Carnaval, par chemin de fer, s'élève, d'après le relevé officiel des gares de la Principauté, à 7,427.

Le 8 février, un yacht à voiles américain, *Elisabeth*, appartenant à M. A. de Marks, qui le commande, est entré dans le port de Monaco d'où il est reparti le soir même pour Nice. Un autre bateau de plaisance, anglais, appartenant au capitaine Anderson, est venu le 12; enfin hier, est arrivée la *Franziska*, yacht à vapeur, capitaine Mosés, venant de Nice.

Le service annoncé pour le repos de l'âme de M. Adolphe Dennetier, mort si prématurément à Paris le 1^{er} de ce mois, a été célébré jeudi dernier à Nice, en présence d'une foule sympathique.

La Compagnie P.-L.-M. a terminé les travaux d'installation de l'éclairage au gaz de ses wagons. Les premiers essais ont eu lieu la semaine dernière. La puissance éclairante des nouveaux appareils, dont sont munis les deux rapides de chaque jour, est, assure-t-on, quatre fois supérieure à celle du gaz ordinaire. Le récipient est installé au-dessus du wagon; un double cran de sûreté empêche les voyageurs d'éteindre complètement ou de donner trop d'ouverture au bec qui éclaire leur compartiment; mais ils peuvent graduer la lumière à volonté.

M^{me} Heilbron a reparu samedi sur la scène de Monte-Carlo, dans le dramatique rôle de *Violetta*. Une certaine curiosité s'attachait à cette représentation; le public du Casino qui avait, il y a deux ans, applaudi M^{me} Adolina Patti dans ce même rôle qu'elle savait rendre si sympathique à la fois par son chant merveilleux et son jeu si savant, rappelant celui de M^{me} Doche, ne pouvait manquer de témoigner son désir de voir comment M^{me} Heilbron personnifierait la *Traviata*. Aussi la salle était-elle comble; les dilettanti, comme les reporters de tous les grands journaux parisiens ou autres, se trouvaient à leur poste, comme il convient en un jour de solennité musicale.

M^{me} Heilbron, nous l'avons dit à propos des *Noces de Figaro*, est une cantatrice consommée doublée d'une comédienne de grand talent; la *Violetta* qu'elle nous a représentée diffère de celle que nous avait fait connaître la Patti; mais comme création, elle n'en est pas moins remarquable; gracieuse et coquette au début, puis tendre et passionnée, elle tient constamment les auditeurs sous le charme et arrive, au quatrième acte, à des effets tragiques d'une incontestable puissance.

Nous nous sommes fait un devoir de rendre, dans un récent article, un hommage mérité aux soins, à l'exactitude qu'elle apporte dans ses interprétations. Il ne faut rien moins, en effet, qu'une consciencieuse étude, un profond sentiment artistique pour imprimer, comme elle l'a fait samedi, un cachet tout particulier à un rôle traduit déjà avec succès par plusieurs devancières.

Les applaudissements que l'assistance a prodigués à M^{me} Heilbron ont confirmé nos appréciations.

M. Talazac, qui possède une des plus belles voix de ténor qu'il soit donné d'entendre de nos jours, s'est acquitté du rôle de Rodolphe en excellent chanteur.

M. Maurel, parfait dans celui d'Orbel père, a été l'objet de flatteuses ovations.

M. Plançon, dans le rôle si effacé du docteur, a su se faire remarquer. Le public, qui avait pu constater les qualités de cet artiste dans la deuxième représentation de *Faust* — où, par suite d'un empêchement grave de M. Maurel, il s'était obligamment chargé du personnage de Méphistophélès, qu'il a rendu avec un réel mérite, — lui a témoigné toute sa sympathie.

Les chœurs ont été bons.

Un peu trop d'uniformité seulement dans les costumes masculins.

Ce soir, nouvelle représentation de *Violetta*.

Samedi 17 et mardi 20, *Mignon*, par M^{mes} Vanzandt, Hamann, Engally; MM. Talazac, Dufrique, Nerval.

M^{me} Marie Heilbron, dont le beau talent vient de s'affirmer pour nous d'une façon si éclatante, a débuté, quelque temps avant la guerre de 1870, au théâtre Italien de Paris, justement dans le beau rôle de la *Traviata*. Elève de Duprez, comédienne émérite, elle obtint un grand succès.

Nous la retrouvons au commencement de 1879 à Londres, toujours dans la *Traviata*, qu'elle interprète à la façon de Sarah Bernhardt. En novembre de la même année, elle remplit le rôle de Marguerite dans *Faust* à l'Opéra, à Paris. L'admiration fut telle à la troisième représentation qu'on lui offrit, sous forme de bouquet, un jardin en miniature.

Le mois suivant, engagée par M. Carvalho, elle chante à l'Opéra-Comique le rôle de Zerline dans *Don Juan* avec M^{me} Krauss, MM. Maurel et Gailhard pour partenaires.

Enfin, en février 1880, elle provoque l'enthousiasme des habitués de l'Opéra par l'interprétation hors de pair du rôle d'Ophélie d'*Hamlet*. Un chroniqueur musical parisien disait d'elle à cette époque :

Au quatrième acte, dans la scène de folie, M^{me} Heilbron a chanté en virtuose et joué en comédienne. De plus, elle porte adorablement le costume qu'elle a composé en s'inspirant des représentations anglaises d'*Hamlet*, alors qu'elle chantait en italien le rôle d'Ophélie, au Théâtre-Royal Covent-Garden. Ce costume est panaché d'un peu trop de tout, c'est vrai: cheveux, fleurs et rubans y abondent, mais sans compromettre l'effet d'ensemble. C'est en définitive un costume à sensation.

La nouvelle Ophélie a bien fait de rétablir les rires et les larmes indiqués par les auteurs dans cette scène qu'elle interprète du reste « textuellement » sans y ajouter ni en retirer une seule note et sans la moindre transposition. Aussi n'y a-t-il pas eu lieu de lui donner le plus petit raccord d'orchestre.

Dimanche soir, grande affluence au concert du Casino. On y a entendu M^{lle} Mansour, fille du sympathique et intelligent directeur des chœurs au théâtre, et M^{lle} Raboschi, harpiste de l'orchestre.

M^{lle} Mansour a obtenu un légitime succès dans la romance de *Guillaume Tell* et les variations de Rode. M^{lle} Raboschi a été également très applaudie après l'exécution des *Gouttes de Rosée* de Godefroy et celle du morceau de concert d'Alvars.

TIR AUX PIGEONS

DEUXIÈME SÉRIE — CONCOURS SPÉCIAUX

Mercredi 7 Février 1883

Poules diverses gagnées par ou partagées entre MM. Blake, Roberts, Day, Colt, Montagu. 25 tireurs.

Vendredi 9 Février

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 25 mètres. Partagée entre MM. Roberts et le comte Michel Esterhazy.

PRIX ROBERTS. — Handicap. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 3 pigeons.

1^{er}, M. Lafond, 17 sur 17 ;
2^e, Lord de Clifford, 16 sur 17.
Doublés gagnés par MM. le comte de Neiva, Roberts et Blake.
40 tireurs.

CONCOURS AU PISTOLET AU VISÉ :

1^{er}, M. D. Narischkine, 44 points ;
2^e, M. le comte Michel Esterhazy, 41 points ;
3^e, M. le comte de Neiva, 39 points ;
4^e, M. Larguier, 39 points.

Lundi 12 Février

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 25 mètres.

Partagée entre MM. le colonel Vernon et Braithwaite-Wilson.

PRIX TURNER-TURNER. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % — 3 pigeons à 25 mètres 1/2.

1^{er}, M. Day, 9 sur 9 ; 2^e M. le comte de Robiano, 10 sur 11.

Poule optionale, partagée entre MM. le comte du Chastel et Kennedy.

Doublés gagnés par MM. Montagu et Roberts.
36 tireurs.

Mercredi 14 Février

POULES A VOLONTÉ.

Vendredi 16 Février

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.
PRIX GUIDICINI. — Handicap. — *Un Objet d'Art*, ajouté à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 3 pigeons.

Lundi 19 Février

POULE D'ESSAI. — 1 pigeon à 26 mètres 1/2.
PRIX LAFOND. — *Un Objet d'Art* ajouté à 50 francs d'entrée. 30 % au second. — 3 pigeons à 26 mètres 1/2.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Nous avons reçu mercredi communication du document suivant :

Le Comité d'initiative de l'Exposition internationale de Nice a chargé une commission composée de :
MM. Félix Martin, commissaire général de l'Exposition ;

Vigan, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ;
Le comte de Cessole ;

Poullan, premier adjoint de la ville de Nice ;
Laugier, directeur de l'Institut agronomique, d'examiner les emplacements proposés et de lui adresser un rapport sur le choix qui lui paraît le plus propice, au point de vue des intérêts de la ville de Nice et du succès de l'exposition.

Voici le résumé du rapport adopté à l'unanimité par cette commission :

« Sur six emplacements signalés au Comité, deux avaient été choisis par lui comme réunissant seuls les conditions essentielles : 1^o Les terrains situés derrière la gare des voyageurs et pouvant avoir accès sur le rond-point qui termine l'avenue de la Gare prolongée ; 2^o Les terrains situés au quartier de Saint-Etienne, et qui doivent être en façade sur le boulevard Gambetta, en voie d'exécution.

« A première vue, le choix de la commission s'était porté sur les terrains placés derrière la gare. Mais un examen plus attentif l'a amenée à changer d'avis et à proposer au Comité l'adoption de l'emplacement situé au quartier de Saint-Etienne.

« Les motifs qui ont porté la commission à abandonner le premier, sont les suivants : Tout d'abord, le vallon de Saint-Barthélemy, qui le traverse en écharpe et dont le lit, endigué entre des murs élevés, est situé à un niveau supérieur à celui des terrains environnants, constitue une sorte de barrage qui diviserait en deux l'emplacement utilisable. En outre, une partie des terrains en contre-bas de 2 mètres du sol de l'avenue de la Gare, exigerait un cube assez considérable de remblais. Enfin, les propriétaires des terrains (quoique la Foncière Lyonnaise, la Société Immobilière de Nice et M. Cappatti, aient offert l'abandon gratuit de la portion qui leur appartient, avaient formulé des demandes de location s'élevant, pour une surface de 71,000 mètres, au chiffre de 74,000 francs pour une durée d'occupation de vingt mois. Enfin, le manque absolu de relief du terrain ne se prête pas à un aménagement de l'ensemble de l'Exposition, de nature à donner à celle-ci un caractère monumental : les bâtiments, tous au même niveau, ne seraient pas visibles des voies extérieures.

« La commission a été amenée à adopter l'emplacement situé au quartier de Saint-Etienne par les considérations suivantes :

« 1° Des engagements à ratifier, signés par les propriétaires, assurent une superficie de 75,000 mètres des terrains de Bernardi, Picens, Tourniaire, Arnulf, Bermond, moyennant le paiement d'indemnités qui n'atteindront pas le chiffre de 30,000 francs ;

« 2° Ces terrains auront une façade de 300 mètres de long sur le boulevard Gambetta, que la municipalité sera en mesure de livrer à la circulation avant le mois de juillet, ainsi que le boulevard de la Mantega et l'avenue de Carabacel (ces deux voies reliant l'Exposition avec l'avenue de la Gare) ;

« 3° Ils se composent d'une surface de 75,000 mètres, dont 45,000 de plain-pied avec le boulevard Gambetta et 30,000 contigus à une certaine altitude au-dessus. Cette configuration se prête à une décoration qui produira un très grand effet, étant donné qu'on pourra amener les eaux de la Vésubie à la côte du plateau supérieur pour en former une cascade superbe ;

« 4° Le panorama visible de ce plateau, duquel on découvrira la mer et tout le territoire de Nice, constituera, pour les visiteurs de l'Exposition, une attraction très grande, que n'offrirait pas l'autre emplacement, trop en contre-bas du niveau moyen de la ville. »

Le Comité, après un examen approfondi, a adopté à l'unanimité la proposition de la commission et décidé que l'Exposition internationale de Nice sera établie au quartier de Saint-Etienne, en façade sur le boulevard Gambetta.

— M. Edmond Blanc a été élu vice-président du Comité de l'Exposition.

— Les armements continuent en Angleterre, en vue des prochaines régates de Nice ; la course des vapeurs (prix de Monte-Carlo) sera tout particulièrement intéressante, tant par le nombre des concurrents que par la force et la valeur de chacun d'eux. On peut compter, dès aujourd'hui, sur l'engagement de la *Santa-Maria*, de 330 tonneaux, le nouveau steam-yacht de lord Alfred Paget, grand écuyer de la reine, déjà propriétaire de la *Santa-Cécilia*, en ce moment sur les côtes de Provence.

La *Santa-Maria* est arrivée à Erith afin de compléter son armement et partir, aussitôt parée, pour la Méditerranée.

— Les steam-yachts *Iolande*, de 634 tonneaux, et *Améthyste*, de 330 tonneaux, sont prêts à prendre la mer pour la même destination.

La *Resolute*, cotre de 99 tonneaux, *Morgiana*, goëlette de 119 tonneaux, et *Thais*, de 206 tonneaux, sont en route depuis quelques jours.

Enfin, parmi les yachts récemment arrivés en Méditerranée, on signale le schooner de 74 tonneaux *Hadassah*, et la *Zingara*, steam-yacht de 542 tonneaux.

— Dans le Rowing, on se prépare non moins activement à la lutte. Les prix des courses à l'aviron ont été considérablement augmentés ; aussi faut-il s'attendre, dit le *Monde Élégant*, à un grand concours d'équipes sérieuses et de premier ordre.

A Paris, l'entraînement est commencé, et l'on travaille au Rowing Club, à la Société nautique de la Marne et au Cercle d'aviron.

L'Italie, qui possède maintenant des clubs importants, sera représentée par les meilleurs rameurs de Gènes et de Livourne.

— Un arrêté de M. le Préfet des Alpes-Maritimes prescrit l'échenillage des arbres, arbustes, haies et buissons. Les gardes champêtres dresseront des procès-verbaux contre les propriétaires qui ne se conformeront pas aux dispositions de cet arrêté.

L'échenillage doit être terminé au 31 mars.

— Dans la journée de mardi, il est arrivé 27,000 étrangers à Nice. Malgré le mouvement extraordinaire que ce chiffre de voyageurs a déterminé, il ne s'est produit à la gare ni encombrement ni accident, grâce aux soins avec lequel M. Letellier, chef de gare, et M. Duverdier, inspecteur, ont dirigé le service.

— Il circule en ce moment des pièces fausses de 1 franc à l'effigie de Napoléon III.

Ces pièces rendent un son assez argentin, mais elles se reconnaissent à la blancheur et à la légèreté du métal.

— Un vol important (on parle de 60,000 francs) a été commis dans un des grands hôtels de Nice. La police est sur les traces des coupables.

Villefranche. — Jeudi matin, les voisins d'un M. Copello, capitaine de marine en retraite à Saint-Jean, ont trouvé la maison de campagne que celui-ci habitait avec sa femme, entièrement saccagée. M. Copello avait été assassiné ; son cadavre, couvert d'horribles blessures, gisait dans les cabinets d'aisances. M^{me} Copello, bien qu'affreusement mutilée, a survécu à ses blessures. Trois arrestations ont été faites. Ces crimes atroces, qui ont eu le vol pour mobile, ont jeté l'effroi dans la commune de Villefranche.

— M. l'abbé Maynard, précédemment curé de Colomars, est nommé curé de Saint-Jean.

San-Remo. — M. l'avocat Toesca a été nommé président du tribunal civil et correctionnel.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le carnaval de Paris s'en est allé sans jeux ni ris, sans grelots ni mascarades, et les bals publics ont été à peu près seuls à s'apercevoir de son avènement au calendrier. Dans les salons, on a eu un bal costumé chez M^{me} Johnston et chez M^{me} Gouin, une matinée d'enfants chez M^{me} Ménard-Dorian, où le petit-fils de Victor Hugo a eu un très grand succès, costumé en magister de village, perruque à saule-pleureur et crâne dénudé, et une soirée dansante chez la baronne de Charette. La fine fleur du faubourg Saint-Germain, qui n'avait pas paru à la fête légitimiste donnée la veille à l'hôtel Continental, était au complet chez M^{me} de Charette. Ce n'étaient que duchesses et marquises, comtesses et baronnes. Du côté des jeunes filles, grand entrain autour de M^{lle} de Charette, de Rothschild, de Ganay, de Gontaut, de Maillé, de Durfort, et nombre d'*et cætera* pleins de charme et d'élégance.

Dans le monde des clubs, pour marquer les jours gras, on a eu une affaire galante dans le quartier Monceau, où une mère n'a pas précisément mérité l'épithète de noble, comportée pourtant avec usure par son âge.

Au siècle du grand roi, une aventure d'un genre analogue, mais bien autrement piquante et dans laquelle la femme de Molière fut mêlée sans s'en douter, défraya les conversations de la cour et de la ville.

Un président du parlement de Grenoble, étant devenu amoureux de la femme de Molière, s'adressa à une esclave nommée la Ledoux, dont je n'ai pas besoin de vous définir l'aimable métier. Celle-ci imagina de mettre à la place de la Molière, une nommée la Tourette qui lui ressemblait si parfaitement qu'il était très malaisé de ne pas s'y méprendre. En effet, celle-ci soutint si bien son personnage que le président y fut trompé ; mais, malgré la défense que la fausse Molière lui avait faite de l'aborder sur le théâtre, un soir, ayant parlé à la véritable Molière dans sa loge, toute la fourberie fut découverte. La Ledoux et la Tourette furent condamnées au fouet de la main du bourreau, ce qui fut fait exactement devant l'hôtel de Guénégaud où logeait Molière.

L'aventure fit tant de bruit qu'un auteur en fit le sujet d'une comédie sous le titre de la *Fausse Clélie* ou l'*Inconnue*. Le plus piquant, c'est que la femme de Molière jouait dans cette pièce le rôle de la fausse comtesse, et qu'il était fait allusion à cette histoire dans les vers que disait un bohémien à la comtesse qui était représentée par elle.

La vente des diamants et bijoux divers de M^{me} Sarah-Bernhardt-Damala, avait attiré une affluence énorme à l'hôtel Drouot. Le total de la première journée s'est élevé à 85,170 fr. ; celui de la seconde, à 62,000 fr. Les espérances de l'artiste seront certainement dépassées.

Beaucoup de bijoux montés avec infiniment d'art et de goût, mais point de pierres extraordinaires ou de perles hors ligne. « Un écrin courant, » comme disait spirituellement M^{lle} Magnier, du Gymnase, présente à la vente.

M^{me} Sarah-Bernhardt ne liquide pas que ses diamants, elle se débarrasse du théâtre des Nations qu'elle avait déjà baptisé, pour sa nouvelle destination, de Théâtre-Moderne. En compensation du traité à déchirer, elle offre à M. Ballande de jouer à son théâtre une pièce nouvelle, et les deux parties me paraissent faire là, chacune, une excellente affaire.

Les centenaires n'ont jamais été aussi en vogue qu'à notre époque. Un comité provisoire, sous la présidence de M. Gaston Tissandier, vient de se former pour célébrer le centième anniversaire de la première expérience publique des frères Montgolfier.

On espère que M^{me} Erard voudra bien prêter une partie de son parc de la Muette, d'où Pilastre des Rosiers s'éleva pour la première fois dans les airs en 1783, pour en faire le théâtre de la cérémonie. Il y aura couronnement de bustes, discours, et finalement ascensions par les principaux aéronautes.

Le maréchal Canrobert, sur la santé duquel on avait fait courir les bruits les plus alarmants, a reparu, de retour de Cannes, au Sénat où il a été l'objet de l'empressement de ses collègues.

On ne sait guère que le maréchal, d'une noble et ancienne famille du Quercy, fit ses études à l'école de Senlis, où étaient élevés les fils des chevaliers de Saint-Louis sans fortune. Son père le prit en croupe sur un cheval de ferme et le conduisit jusqu'à la petite ville de Brive-la-Gaillarde. Là, il fut confié au conducteur de la malle-poste pour être amené à Paris, chez son oncle, le général Marbot.

Cette institution de Senlis, sous le patronage du prince de Condé, était basée sur le versement que chaque membre de l'ordre de Saint-Louis faisait, sans se nommer, pour subvenir à l'éducation des fils des chevaliers restés pauvres. De Senlis sont sortis les généraux de Ladmirault, de Grandchamp, Desmarest, etc. C'était la meilleure école préparatoire aux écoles militaires qu'il y eut alors.

Le maréchal Canrobert raconte souvent qu'à sa sortie de Saint-Cyr, sa mère, en se gênant beaucoup, lui remit quinze louis d'or qui lui parurent une fortune. C'est la seule chose qu'il ait jamais reçue de ses parents, pendant toute sa carrière qui date de 1828.

La Chambre des mises en accusation a rendu vendredi un arrêt de non-lieu, en faveur du prince Napoléon. Le prince a été mis en liberté à 9 heures du soir. Il a dîné à l'établissement du docteur Ben-Barde et de là s'est rendu, accompagné de M. Lachaud et de M. Philis, à son appartement de l'avenue d'Antin. Une des premières visites du prince sera pour l'impératrice Eugénie, en Angleterre. Ainsi finit cet incident qui pourra prendre, dans les chapitres de l'histoire, le titre de la comédie de Shakespeare : *Much ado about nothing* — beaucoup de bruit pour rien.

BACHAUMONT.

Notre correspondant de Belgique nous adresse la lettre suivante :

J'espère être agréable à vos lecteurs en leur donnant quelques nouvelles relatives aux représentations Wagnériennes qui viennent d'avoir lieu au Théâtre-Royal de Bruxelles et qui constituent tout un événement musical. C'étaient les *Nibelungen* au complet, avec l'orchestre de Wagner, ses principaux solistes et le maître de chapelle formé par lui. Salle comble, public des plus élégants, la cour, le monde diplomatique, et une foule de critiques et de musicologues de Paris. L'accueil a été des plus bienveillants dans chacune des soirées ; il n'y a eu ni chuts, ni sifflets, ni marque aucune de désapprobation. Seulement, à plusieurs reprises, le silence de l'auditoire avait son éloquence.

Les Belges sont sérieux par tempérament. Quand un artiste a publié à la fois ses œuvres d'invention et ses théories esthétiques, il est sage pour tout le monde de contrôler les unes par les autres. Or, les Belges avaient lu les brochures théoriques du Dieu de Bayreuth, et, notamment, sa lettre de 1860, à M. Tissot, de Paris. Quand on compare les *Nibelungen* avec ces publications, on doit admettre que Wagner est constamment en contradiction avec lui-même. Mais je ne relèverai pas ces points qui me conduiraient trop loin.

La longueur des récitatifs qu'accompagne souvent

un véritable dévergondage harmonique ; le parti pris de faire du singulier quand il serait plus sage de chercher à trouver du bon original ; une théogonie fantasmagorique qui, en définitive, n'a rien de commun avec les légendes scandinaves ou germaniques que l'auteur veut mettre en musique ; des textes d'une longueur démesurée ; un fatras d'épisodes scéniques que supporterait à peine le public des cirques olympiques ; enfin, d'autres scènes d'une immoralité révoltante ; voilà le bagage du prétendu premier maître de notre temps ! Jamais le moindre duo ni trio, ni interlocutoire quelconque ; des modulations que je comparerais volontiers aux procédés de l'homme qui, ayant une porte ouverte devant lui, préfère creuser un trou dans la muraille à côté ; en faut-il plus pour lasser la patience du plus endurant des auditeurs ? Et si de la musique nous passons ou, pour mieux dire, nous revenons à la philosophie, que penser d'un écrivain qui, dans le siècle de Meyerbeer, de Mendelssohn, d'Halévy, ose prétendre que jamais un israélite n'a pu être bon compositeur de musique ?

Je m'arrête. Je crois en avoir assez dit. La troupe wagnérienne se loue fort de l'accueil qui lui a été fait chez nous. Cela prouve en faveur de notre éducation. Mais que ces messieurs attendent quelque peu, qu'ils aillent voir, au théâtre de Bruxelles, le sextuor de Lucie, le trio de Guillaume Tell, le duo de Charles VI, le Miserere du Trouvère, etc., etc. C'est alors que leurs yeux se dessilleront peut-être.

La saison d'hiver n'est pas brillante à Bruxelles. Le roi Léopold qui est, dit-on, souffrant, n'a pas paru au bal de cour du 31 janvier ni à ceux de son frère, M^{te} le comte de Flandre. Sa Majesté n'a pas assisté, non plus, au dernier bal du 5 février, et le carême qui arrive très tôt, cette année, clôt déjà les amusements de la gentry. Il est probable, toutefois, qu'après Pâques il y aura encore quelques belles fêtes.

LE CH^{te} D'E.

FAITS DIVERS

Vendredi 9 courant, à 2 h. 1/2, ont eu lieu, à Nice, sur le quai du Midi, les expériences déjà annoncées précédemment. Elles ont été couronnées d'un plein succès. Les applaudissements de la foule ont à plusieurs reprises encouragé le jeune inventeur M. Bernheim.

Le conseil municipal, le maire et les adjoints, ainsi que le corps des sapeurs-pompiers ont suivi avec le plus vif intérêt cette série d'expériences telle que : incombustibilisation de décors de théâtre, extinction automatique du feu, etc.

Les deux expériences les plus remarquables étaient : 1^o Celle d'une maisonnette en bois de sapin, dans laquelle, pendant plus de vingt minutes, on a entretenu le feu le plus ardent, sans que non seulement les parois se soient enflammées, mais même sans que le bois qui la constituait se soit échauffé ; tout cela grâce à l'application qui avait été préalablement faite du vernis incombustible ; 2^o Celle d'un bucher composé de fagots et de bois de quartier, le tout arrosé de 50 litres de pétrole et 100 kilos de goudron brûlant avec une intensité excessive, au point que les flammes, alimentées par un jet continu de pétrole, s'élevaient à une très grande hauteur. Aussitôt que l'annihilateur fut mis en mouvement, ce brasier ardent s'est éteint en moins d'une minute.

Une expérimentation que l'inventeur n'avait pas prévue, a donné une nouvelle preuve de l'excellence de son appareil. Un commencement d'incendie venait d'éclater quelques instants avant les expériences que nous venons

de décrire, dans les remises de M. Plana loueur de voitures. Les pompiers, appelés en toute hâte, profitèrent des appareils Bernheim pour aller combattre l'incendie, dont ils se rendirent complètement maîtres en peu de temps.

Ainsi donc, non seulement les expériences préparées par M. l'ingénieur Bernheim, mais de plus celles qu'une cause fortuite ont amenées, démontrent l'incontestable valeur de ses inventions.

Il faut se rendre à l'évidence. La question de l'incombustibilité est résolue, et considérant l'importance de ce résultat au point de vue de la sécurité entièrement assurée au public, nous ne doutons pas, dit un journal de Nice, que notre conseil municipal s'empresse de traiter avec M. Bernheim pour la fourniture de ces appareils dans les différents établissements publics.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

Judi 8 Février, à 2 h. 1/2 de l'après-midi
12^e CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE ANCIENNE & MODERNE

1. Jubel-Ouverture..... Weber.
2. Fragments du Songe d'une nuit d'été..... Mendelssohn.
3. Ouverture de Tannhauser..... R. Wagner.
4. Nocturne..... Chopin.
5. La danse Macabre (poème symphonique)..... Saint-Saëns.
6. Rigodon de l'Épreuve villageoise..... Grétry.
7. Fête Bohème des Scènes pittoresques..... Massenet.

Etude de M^e HENRI LEYDET, notaire à Monaco

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par M^e Leydet, notaire à Monaco, le premier février mil huit cent quatre-vingt-trois, monsieur Charles Gemmer, maître d'hôtel, et madame Catherine Schmitt, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ont vendu à monsieur Xavier Jungbluth, maître d'hôtel, et à madame Alexandrine Beck, son épouse, demeurant ensemble aussi à Monaco, le fonds de commerce du café des Anglais que monsieur et madame Gemmer exploitaient à Monaco, quartier de Monte Carlo, ensemble la clientèle attachée à l'établissement et tous les meubles et effets mobiliers en dépendant.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être formées dans la huitaine, entre les mains de monsieur et madame Jungbluth au domicile par eux élu en l'étude de M^e Leydet notaire, à peine de déchéance.

AVIS

Par jugement du neuf février mil huit cent quatre-vingt-trois, le Tribunal Supérieur a déclaré en état de faillite le sieur SÉBASTIEN CIURLI, négociant à Monaco, et a fixé provisoirement l'ouverture de ladite faillite au premier de ce mois. Par le même jugement, monsieur DURANTON, juge audit Tribunal, a été nommé commissaire, et monsieur AUGUSTE CIOCO, syndic provisoire de ladite faillite.

Le Greffier en Chef,
Signé : RAYBAUDI

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Sébastien CiurlI, sont invités à se rendre, le vingt et un février courant, jour de mercredi, à dix heures du matin, dans la salle

des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, pour y être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés dudit sieur CIURLI, que sur la nomination d'un syndic définitif.

Le Greffier en Chef,
Signé : RAYBAUDI.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 5 au 11 Février 1883

ANTIBES, yacht à voiles, Elisabeth, américain, c. A. de Marks, passagers.
NICE, yacht à vapeur, Victory, anglais, c. Williamsen, id.
CANNES, b. Charles, fr., c. Allégre, sable.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, id.
TARRAGONE, b.-g. Charles-René, fr., c. Vensan, vin.
CANNES, b. Virginie, fr., c. Isoard, sable.
SAN REMO, yacht à voiles, Elisabeth, américain, c. A. de Marks, passagers.

Départs du 5 au 11 Février 1883

GÈNES, b.-g. Nuovo Tre Fratelli, ital., c. Casaccia, coke.
MENTON, yacht à voiles, Elisabeth, américain, c. A. de Marks, passagers.
NICE, yacht à vapeur, Victory, anglais, c. Williamsen, id.
CANNES, b. Charles, fr., c. Allégre, sur lest.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, id.
ID. b. Virginie, fr., c. Isoard, id.
ID. b. Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro, id.
MENTON, b.-g. Charles-René, fr., c. Vensan, vin.
NICE, yacht à voiles, Elisabeth, américain, c. A. de Marks, passagers.

M. Louis FAISSOLLE, sculpteur-marbrier, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il vient de transférer ses ateliers et magasins boulevard Charles III, maison Aglin.

Sa nouvelle installation lui permet d'exécuter toutes sortes de commandes.

MAISON MODÈLE
F. FARALDO

PLUS DE MAUX DE DENTS

L'ÉLIXIR DENTIFRICE
DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVÉTAINS

de l'abbaye de SOULAC (Gironde)

Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO

Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa

MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP. : } 2 fr. le petit flacon
4 fr. le grand flacon

Le Moniteur de la Mode peut être considéré comme le plus intéressant et le plus utile des journaux de mode. Il représente pour toute mère de famille une véritable économie.

Numéro du samedi 10 février 1883 :

TEXTE. — Modes, description des toilettes, par M^{me} Gabrielle d'Eze. — Correspondance. — Echos, par S. et T. — La Loutré (Sport). — La Niania, par Henri GRÉVILLE. — Histoire de la Coiffure des femmes, par G. D'E. et A. M. — Théâtres, par J. de B. — Manuel du ménage, par Jenny DES MARTELS. — Carnet du Splinx. — Revue des magasins et avis divers.

ANXEXES. — Gravure coloriée n° 1973, dessin de Jules DAVID ; toilettes de bal ou de soirée.

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE. — Une élégante toilette, dessinée par E. PRÉVAL ; quatre croquis à la plume, représentant des toilettes de réception, de ville, de bal ou de dîner ; des travaux de dames, tels que : alphabet au point carré, garniture de cheminée, bande de tapisserie, etc. ; puis quatre toilettes de bal, dessinées par H. JANET.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1883

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Février.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL				
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir							
	5	766.3	766.5	765.8	765.7	765.9	11.0	14.0	13.4	11.1				10.5	81	S E faible	très beau
6	63.0	63.1	64.2	64.1	60.9	11.7	14.1	12.4	9.5	10.5	70	id.	beau, nuag. épars				
7	62.2	63.1	63.2	63.6	64.7	9.6	10.7	10.0	9.9	9.8	79	S E	pluie, voilé				
8	66.9	67.0	66.6	66.4	66.9	9.8	11.6	10.7	10.5	9.8	70	id.	voilé				
9	65.6	65.5	69.0	65.4	65.7	8.0	9.8	10.5	10.4	10.3	89	calme	pluie				
10	60.5	66.4	66.0	66.7	66.7	12.0	13.5	12.6	12.0	11.6	84	S E	voilé				
11	66.8	64.6	64.0	63.9	64.4	10.6	10.2	10.1	9.6	9.6	95	S E faible	pluie				
DATES																	
Températures extrêmes																	
Maxima											15.2	15.1	10.7	13.8	10.8	15.1	12.2
Minima											9.2	8.5	6.8	7.9	8.7	9.7	9.3

Pluie tombée : 43^{mm}8

Résumé des observations météorologiques du mois de Janvier 1883

Pression barométrique moyenne	761 ^{mm} 9
" maximum absolu (le 29)	772 ^{mm} 4
" minimum absolu (le 16)	751 ^{mm} 3
Différence	21 ^{mm} 1
Température moyenne de l'air	10 ^o 2
" maximum absolu (le 18)	17 ^o 2
" minimum absolu (le 25)	0 ^o 2
Différence	17 ^o 4
Humidité relative moyenne	72
Vents régnants,	S O, S E
Nombre de jours beaux	14
" voilés ou couverts	12
" de pluie	5
Pluie tombée	116 ^{mm} 9